

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS

| | | |
|--------|--------|--------|
| 1 an | 6 mois | 3 mois |
| fr. 20 | 11 | 6 |
| • 36 | 19 | 10 |

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'attitude de nos divers journaux en présence de la nomination de M. Bossy est curieuse à étudier. Nous commencerons par le *Bien public*, qui a pris dans son sens le plus large le proverbe que le condamné a vingt-quatre heures pour maudire ses juges.

La feuille libérale rappelle qu'en 1878, M. Bossy se trouva opposé à M. Bise par une fraction importante du Grand Conseil. Mais la mémoire manque au *Bien public*, car il affirme que tous les membres du conseil d'Etat, sauf un, votèrent pour M. Bise. Or, cela est absolument faux. Des cinq membres du gouvernement qui faisaient à cette époque partie du Grand Conseil, deux seulement donnèrent leur voix à M. Bise, les trois autres votèrent pour M. Bossy.

Le *Bien public* prétend que « le conseil d'Etat suivait, en 1878, une politique diamétralement opposée à celle qu'il pratique actuellement. » Et la preuve s'il vous plaît? La nomination de M. Bise? Mais cette nomination signifie simplement qu'à cette époque que le chef du gouvernement a cru utile de faire une concession à cette fraction du parti conservateur qui confinait au parti radical. C'était probablement dans l'espoir de rattacher plus fortement ce groupe à la majorité gouvernementale. C'est malheureusement le contraire qui est arrivé. Le groupe en question a rompu avec le parti conservateur, il est tombé du côté où il penchait déjà, et nous venons de le voir dans trois élections en quatre mois, marcher, de concert avec le radicalisme, à l'assaut du gouvernement. Les hommes du *Bien public* ont pu s'imaginer, en 1878, que le président du gouvernement voulait rompre avec la droite et attacher ses destinées à celles d'un centre gauche confinant à la gauche. Mais c'était évidemment une erreur. Ce n'est pas la politique du gouvernement qui a changé de

puis deux ans, ce sont les événements qui ont modifié la situation, et ce sont les illusions du *Bien public* qui sont tombées.

Le *Bien public* continue: « Ce n'est qu'après avoir frappé inutilement à toutes les portes, pour trouver un candidat à peu près qualifié et agréé en même temps par la secte, que le gouvernement a dû se rabattre, en désespoir de cause, sur l'inévitable M. Bossy, attaché comme un crampon, lui et le parti qui le pousse, à cette candidature tant rêvée. Il fallut en passer par là, la *Liberté* n'en voulant pas démoder. »

Le *Journal de Fribourg* développe les mêmes idées: « Le directeur des finances, dit-il, essaie tout d'abord d'entrer en composition avec la *Liberté*; il met en avant tous les noms possible: Bourqui, Déglise, Gotrau, Monney-Macherel; mais la *Liberté* est engagée vis-à-vis de Bossy et ne veut pas entrer en négociation. »

Effectivement, la *Liberté* n'est pas entrée en négociation; personne, ni le directeur des finances ni qui que ce soit ne s'est mis en relation avec nous, et nous n'avons eu ni à poser, ni à discuter des conditions, ni à proposer ni à repousser des candidatures. Nous sommes restés tout à fait en dehors des préparatifs de l'élection. Nous n'avions point de candidat, nous n'en avons recommandé aucun, et nous étions prêts à saluer n'importe quelle candidature qui aurait répondu aux nécessités de la situation.

Le *Journal de Fribourg* groupe des noms dont absolument personne n'a parlé, par exemple, ceux de MM. Déglise et Gotrau; de M. Bourqui, bien qualifié d'ailleurs, il n'en a été question, à notre connaissance, que dans une dépêche envoyée au *Vaterland* par nous ne savons qui. La candidature de M. Monney-Macherel a été, en revanche, posée sérieusement et appuyée par une réunion préparatoire des députés

conservateurs. Le candidat et la candidature avaient toutes nos sympathies; mais pour des raisons sérieuses M. Monney-Macherel a décliné une nomination.

La candidature de M. Bossy a été proposée par un très grand nombre de députés conservateurs de tous les districts. La *Liberté* n'y a été pour rien. Cette candidature s'explique et par le scrutin du 13 mai 1878, dans lequel M. Bossy réunit la majorité incontestable des voix conservatrices du Grand Conseil, et par la manière distinguée dont M. Bossy a administré le district qui lui avait été confié. Elle répondait au besoin vivement senti d'appeler au gouvernement un homme ayant des principes solides pour tenir tête aux assauts du *Bien public* allié des radicaux.

Pour le *Bien public*, le nouveau conseiller d'Etat est « le premier jeune homme venu, sans talent et sans expérience; » c'est un « homme de parti qui ne doute de rien, un homme démesurément ambitieux. » Il y a trois articles dans ce ton, consacrés à l'éreintement de l'élu du Grand Conseil. C'est de cette manière que le *Bien public* entend tenir les promesses de son programme où l'on s'engageait à ne jamais faire de personnalités.

Il serait trop ridicule de prendre au sérieux ces dédains. Nous savons bien que nous et tous les nôtres sommes des ignares, des incapables, et que tous les dons de l'esprit, tous les talents, toutes les vertus sont chez les hommes du *Bien public*. Nous avons assez vanté, il y a deux ans, les aptitudes, les mérites, le profond savoir, la haute compétence, la hauteur de vues de M. Bise! Pourquoi aurait-on été plus avare d'éloges cette fois qu'il s'agissait de gagner des voix à M. Crausaz? Nous avons entendu vanter le candidat en termes tels qu'à peine aurait-on osé les employer s'il s'était agi

d'un Thiers, ou d'un Gladstone ou d'un Bismarck. Exalter ridiculement les siens, rabaisser odieusement ses adversaires, telle est la manière dont le *Bien public* applique le principe que

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

Soyons généreux, et ne discutons pas la question des mérites relatifs des deux candidats en présence. Nous qui sommes des écervelés, des exagérés, toujours prompts aux personnalités, nous n'avons garde de suivre le *Bien public* sur le terrain où il s'est follement aventuré.

Pour mettre les lecteurs en mesure d'apprécier et les « venimeuses personnalités » de la *Liberté* et la modération de bon aloi du *Bien public*, nous nous permettons de mettre en présence des trois articles de ce dernier journal consacrés à déchirer M. Bossy, les lignes suivantes qui indiquaient l'attitude que nous voulions prendre vis-à-vis de M. Bise:

« Nous attendons le nouveau conseiller d'Etat à l'œuvre. Si nous avons eu d'autres préférences, nous ne conserverons point de préventions. Rien ne nous empêchera de rendre justice à ce qu'il fera de bon, d'utile au pays. Nous apprécierons ses actes politiques à la mesure des principes conservateurs et catholiques qui sont la vie et l'honneur du peuple fribourgeois. Nous étions libres et nous avons usé de la plénitude de notre indépendance vis-à-vis du candidat; nous ne sommes plus libres et nous avons des devoirs envers le conseiller d'Etat. Revêtu du pouvoir dans les formes consacrées, il est le dépositaire d'une autorité qui ne vient pas de l'homme, mais qui a sa source en Dieu même. A la condition de faire de cette autorité l'usage voulu par Dieu, le magistrat qui elle réside à droit à notre déférence, à notre obéissance, et à notre modeste con-

128 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

LE CONCILE. — OUVERTURE SOLENNELLE. — CHAPELLES PAPALES. — PHYSIONOMIE DE ROME. — ENTRÉE DES ÉVÊQUES AUX SÉANCES.

Rome, le 26 décembre.

« A M^{me} la Comtesse de*** »

« Les évêques anglais ont des paletots, et les allemands des bottes et des fourrures. » Rome présente donc en ce moment un aspect unique des plus curieux.
« Voilà pour les yeux; mais le Saint-Père a voulu que le cœur et la foi des pèlerins ne fussent privés d'aucune grâce pendant le Concile. Toutes les églises ont ouvert leurs trésors et offrent à la vénération des fidèles

leurs précieuses reliques qu'en un autre temps le respect et l'amour ne permettent pas de présenter chaque jour à la curiosité ou à une dévotion indiscrette.

« Les fêtes se multiplient, elles reçoivent un éclat inaccoutumé de la présence des évêques et, chaque dimanche de l'Avent, le Pape tient chapelle à Saint-Pierre, la chapelle Sixtine étant trop étroite pour recevoir un si grand nombre de prélats.

« Nous, pauvres soldats du Pape, nous sommes devenus l'objet de l'honorable et bienveillante attention des évêques. Ils s'intéressent à nous et, le 25 décembre, ils assistaient en grand nombre à notre revue qui, selon l'usage, a eu lieu à la Villa Borghèse, en présence du ministre des armes.

« Tu as assisté, il me semble, à cette revue passée au milieu d'un cirque de verdure, à plusieurs étages, dans cette splendide Villa, où les pins étaient leur parasol, les cyprès élancés leur élégante pyramide et où le soleil verse à flots ses rayons d'or. Mais cette fois l'attention des étrangers s'est portée sur quelques escadrons de *squadriglieri* qu'on n'avait pas encore vus paraître en une si solennelle circonstance. Ce sont des paysans de la montagne, dans la contrée du brigandage, dont on a fait la plus utile et la plus fière garde-nationale, qui soit au monde. L'invention peut en être attribuée à Garibaldi. Lors de l'invasion qui s'est terminée à Mentana, les habitants se levèrent d'eux-mêmes pour soutenir le pape. On a régulé cette force inattendue, qui naissait du péril même, et elle en a fini avec les brigands. Ce sont des hommes magnifiques, droits,

agiles, d'un aspect assez sauvages, taillés, vêtus, armés comme il faut pour grimper, courir et bondir. Il n'y a point de rocs, ni de précipices qui les puissent arrêter; ils voient loin et tirent posément.

« Les évêques nous ont donné des marques plus précieuses de leur intérêt: Mgr de Tulle et Mgr d'Hébron ont bien voulu nous adresser la parole pendant notre petite retraite, avant la fête de Noël, destinée à nous disposer à la grâce du Jubilé. C'était un grand honneur et une grande joie pour nous. L'écho de ces deux paroles éloquentes aura un retentissement prolongé et salutaire au fond de toutes nos âmes.

« Un deuil bien douloureux et bien soudain vient de frapper deux familles illustres par leur dévouement au Saint-Siège. M^{me} de La Moricière, âgée de dix-neuf ans, épouse de de Maistre depuis quelques mois seulement, vient de descendre au tombeau. Toute la ville de Rome assistait à ses funérailles célébrées au Gesù. Sa mère, la veuve de notre illustre général, est arrivée pour recevoir son dernier soupir. Pauvre mère! heureuse jeune femme! elle est entrée au ciel, nous disait Mgr Mermillod, sous l'arc de triomphe formé par les vertus des deux grands noms qu'elle réunissait en elle, dont l'un a défendu l'Eglise et le Pape par une plume incomparable, et l'autre par la plus gracieuse, la plus généreuse et la plus forte des épées.

« Ici, comme partout ailleurs, les fêtes sont accompagnées de larmes et les douleurs profondes succèdent vite aux plus douces joies; mais dans la splendeur de Rome, à la

lumière qui jaillit du Vatican, on sent que ces larmes sont pleines d'espérances; car nos morts sont vivants... »

Le 27 décembre

PIE IX ET SON ARMÉE.

Selon l'usage, nous avons présenté au Saint-Père nos vœux et nos souhaits, à l'occasion de la fête de saint Jean. Le général Kanzler a exprimé à Pie IX la joie de voir, autour de lui, les évêques de la chrétienté réunis pour entreprendre une grande œuvre de paix et de lumière, pendant que l'Europe est cruellement tourmentée par l'impie et la Révolution.

Le Saint-Père a répondu avec une énergie et un à propos remarquables. Cette parole si nette, si grave, si originale et si spontanée se harime dans la mémoire; nous avons cherché, avec Antoine et Henri, au sortir de cette audience, à reconstituer cette allocution. Nous sommes assez contents de nous; il nous semblait encore entendre et voir ce sublime vieillard.

« Je reçois avec plaisir, a-t-il dit, les vœux de ma petite armée, et je suis heureux de constater votre zèle à servir cette noble cause, pour laquelle sont accourus de toutes les parties du globe de si nobles et de si valeureux enfants.

« On dit que Notre-Seigneur et saint Pierre n'étaient pas rois, qu'ils n'avaient pas d'armée, et l'on Nous conteste et le titre de Roi et le droit d'avoir une armée.

« Quant à Jésus-Christ, tandis qu'il était

cours pour l'aider à remplir la mission sociale qui lui est confiée.

« Nous espérons que les souvenirs d'une lutte qui ne nous laisse point de rancunes, ne seront jamais un obstacle à l'accomplissement de cette partie de notre devoir. »

O exagérations de la Liberté ! O modération, ô générosité du Bien public !

(A suivre)

CONFÉDÉRATION

L'Administration des postes suisses nous communique l'ordre de service ci-après, concernant les conditions d'expédition des imprimés :

« Nous nous voyons obligé de faire observer au public suisse, dans son propre intérêt, que les imprimés non affranchis ou insuffisamment affranchis pour l'intérieur de la Suisse, de même que les imprimés pour l'étranger qui ne sont pas au moins affranchis en partie sont exclus du transport par la poste ; qu'en conséquence ils sont retenus par les offices postaux d'origine et traités comme rebuts, à moins qu'il n'y ait possibilité de connaître l'expéditeur et de lui rendre son envoi pour qu'il effectue ou complète son affranchissement.

« Nous faisons encore tout particulièrement observer que les journaux ou publications périodiques expédiés par abonnement, qui ont été expédiés une première fois à la taxe réduite des journaux et qui sont expédiés à une nouvelle adresse par leur destinataire primitif sont, pour cette nouvelle expédition, également passibles de la taxe ordinaire des imprimés et doivent être affranchis.

« La taxe des imprimés comporte par 50 grammes ou fraction de ce poids :

« 1° dans l'intérieur de la Suisse : 2 centimes ;

« 2° pour tous les autres pays de l'Europe, la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et la Perse (pour ces deux derniers pays seulement lorsque l'acheminement se fait par l'Autriche ou par les navires de la Méditerranée [sauf la route Aden-Bushire]), l'Égypte, l'Algérie, les principales villes des Régences de Tunis et de Tripolis, l'Empire du Maroc, les Etats Unis d'Amérique et le Canada : 5 centimes ;

« 3° pour tous les autres pays de l'Union postale universelle (y compris la Turquie d'Asie et la Perse via Aden-Bushire) : 10 centimes.

« A cette occasion nous recommandons au public de ne pas se servir de bandes trop étroites pour ses expéditions sous bandes, attendu qu'elles se déchirent facilement pendant le transport et que d'autres objets peuvent s'introduire et se perdre dans les plis des imprimés lorsque ceux-ci ne sont plus suffisamment serrés.

« Les imprimés peuvent aussi être expédiés dans des enveloppes ouvertes, tant dans l'intérieur de la Suisse qu'à destination de l'étranger. »

L'administration des postes rappelle, par un ordre de service, les conditions dans

lesquelles doivent se trouver les envois adressés à des militaires au service.

lesquelles doivent se trouver les envois adressés à des militaires au service.

Sont admis à l'expédition en franchise de port les lettres ou autres correspondances non inscrites ; les paquets non inscrits et sans valeur déclarée, jusqu'à concurrence de 2 kilogrammes ; les mandats de poste et les envois d'espèces.

L'administration décline toute responsabilité pour les lettres, correspondances ou paquets non inscrits. Si l'expéditeur désire que son envoi soit inscrit, il doit l'indiquer formellement sur l'adresse.

Il convient de recommander au public d'expédier les espèces plutôt par mandats de poste que par groupes. Il est absolument interdit de joindre des espèces à d'autres objets, par exemple à des effets d'habillement ; dans ces cas, l'administration des postes décline d'avance toute responsabilité, même alors que l'envoi aurait été inscrit.

Les adresses des envois doivent être claires et complètes, de manière à permettre de lire facilement le nom du destinataire, son grade, l'unité tactique, régiment, bataillon, compagnie, etc., à laquelle il appartient.

Le *Volksverein* était représenté dimanche à Langenthal par 52 délégués de Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, les deux Bâle, St-Gall et Neuchâtel.

L'assemblée a pris acte avec satisfaction du résultat du procès de Stabio et a chargé le nouveau comité central, composé de MM. Philippin, Cornaz et Merel, d'apporter toute son attention à l'amélioration de la situation économique des victimes de Stabio, ainsi que de veiller à la révision du procès Castioni.

On écrit de Berne à la *Gazette de Lausanne* :

« D'après les dernières dépêches du Tessin, un cortège, à la tête duquel se trouvaient M. Kunzli, président du Conseil national, MM. Togni et Lardelli, les représentants du Conseil fédéral, et que formaient les trois compagnies du bataillon 91, attendaient à la gare de Mendrisio les libéraux qui venaient d'être acquittés. Il y a eu des discours enthousiastes.

« Cette nouvelle me paraît, au moins en ce qui concerne M. Kunzli, mériter confirmation. J'ai peine à croire que le président du Conseil national, désigné par le rumeur publique comme futur commissaire fédéral dans le Tessin, ait poussé le mépris des convenances jusqu'à prendre officiellement part à une manifestation de ce genre. Si le bruit est exact, il montre combien aurait été malheureux et impolitique le choix de M. Kunzli en qualité de commissaire fédéral.

« Au reste, M. Kunzli était vendredi à Stabio, mais évidemment comme simple particulier, puisqu'il y a eu acquittement et que sa mission, si mission il y avait, ne devait prendre corps qu'en cas de condamnation.

« D'autre part, je sais qu'au moment où la sentence d'acquittement fut prononcée, MM. Togni et Lardelli, reporters du Conseil fédéral pour les débats, se sont levés et publiquement ont donné l'accolade à M. Mola. Ce baiser me paraît pour le moins hors de saison. Je doute qu'il fût dans les instructions données à ces messieurs par le Conseil fédéral ; ils auraient mieux fait de garder au moins les apparences de l'impartialité.

« Au moment où je termine ma lettre on n'avait pas reçu encore la teneur exacte du jugement prononcé par la Cour.

« Quant à la répartition des voix dans le sein du jury, on ne peut pas la connaître. On prétend que le jury aurait été unanime pour absoudre ; le fait est que, d'après la procédure tessinoise, le jury n'indique pas à la Cour à quelle majorité ses décisions sont prises. »

NOUVELLES DES CANTONS

Lucerne. — Un fait qui ne doit pas passer inaperçu est le baptême manqué de l'enfant de M. Weibel. M. l'avocat Weibel, à Lucerne, est le chef du vieux catholicisme dans ce canton. M. Weibel voudrait bien donner à son pays la faveur d'un brin de *Culturkampf* ; mais jusqu'ici il n'a point réussi. On sait pourtant les tentatives désespérées d'un groupe de libres-penseurs lucernois : ils demandaient une église à cor et à cris, mais ils n'ont encore pu réussir à s'emparer du bien d'autrui.

Afin de tourner la difficulté, M. Weibel usa de ruse. Favorisé, ces jours-ci, de la

naissance d'une petite fille, il appela de Berne M. Herzog afin de venir la baptiser, et à cet effet il demanda à M. Küttel, chapelain de l'église *Maria-Hilf*, l'autorisation de procéder à la cérémonie dans son église. On s'adressait à ce prêtre parce qu'ayant été nommé, il y a quelque temps, chancelier de l'évêché Jit national, on espérait que, malgré son refus d'accepter cette douteuse dignité, ses sentiments connus d'extrême tolérance l'engageraient à procurer cette petite satisfaction à M. Weibel, ou plutôt à M. Herzog.

M. Küttel, en vrai prêtre catholique, refusa l'usage de l'église. M. Herzog, flanqué de l'avocat, s'adressa alors au conseil de la ville de Lucerne, conseil composé de radicaux entièrement. Dans une séance spécialement convoquée dans ce but, l'autorité municipale, s'occupa de l'objet de cette requête, mais, contre toute attente, elle fit aux deux postulants la même réponse que le chapelain de *Maria-Hilf*. Il fut décidé qu'on se bornerait à mettre à la disposition de M. Herzog la salle de l'officier d'état-civil, où l'évêque national, un fonctionnaire aussi, pourrait baptiser les poupons tout à son aise, de même que son collègue unit les conjoints au nom de l'Etat.

Bien entendu M. Herzog a trouvé l'offre impertinente et il est reparti pour Berne.

On voit, par cet incident, de quel crédit jouissent encore, en Suisse, le vieux-catholicisme et son évêque.

Tessin. — Le verdict d'acquittement n'a pas été accueilli avec enthousiasme par la presse tessinoise.

La *Liberté*, journal conservateur, en se félicitant de l'acquittement de Catenazzi, de l'innocence duquel elle n'a pas douté un instant, regrette l'acquittement du colonel Mola et de ses amis dont la culpabilité lui paraissait établie. « Nous nous inclinons devant le verdict du jury, dit-elle, et nous ne faisons qu'exposer sincèrement l'opinion que nous nous étions formée de la position respective des accusés. Est-ce nous qui nous sommes trompés ou les jurés ? Les jurés et nous sommes des hommes : les hommes sont faillibles. Nous serons heureux si c'est nous qui nous sommes trompés.

Le *Doverre*, organe radical, s'exprime avec une grande violence au sujet du verdict du jury, dans lequel il cherche en vain la justice. « Les ultramontains ont eu peur, dit-il, c'est pour cela seulement qu'ils ont proclamé l'innocence du colonel Mola. » Ce dernier et ses amis ont droit à une autre réparation, comme aussi les victimes du procès Castioni. « Se calmer, dit-il en terminant, ne pas faire valoir avec énergie et par tous les moyens ses droits sacrés, ce serait une lâcheté, un suicide.

« Que le peuple y réfléchisse ! »

Vaud. — Nous avons déjà dit que le tribunal criminel du district de Lausanne a eu les débats d'une assez triste affaire. Cinq personnes autrefois assez considérées dans les districts d'Echallens et de Cossonay sont accusées d'abus de blanc-seing pour des sommes considérables. Il y a plus de cent témoins convoqués ainsi que plusieurs experts. Les plus jeunes membres du barreau lausannois plaident pour les accusés ou pour les partis civiles ; il n'y a pas moins de 8 avocats sur les bancs du tribunal.

Le jugement a été rendu vendredi.

M. Favey, qui occupait le fauteuil du ministère public, flétrit dans son réquisitoire les agissements déshonnêtes de la bande en question. S'adressant au jurés, il a terminé par ces mots :

« Cette cause, Messieurs les jurés, a une portée plus grande qu'il ne semble au premier abord. Vous avez vu là le tableau vivant d'une partie de notre vie, de ce qui se passe dans une partie du district d'Echallens et des districts avoisinants. Il semble qu'il y ait à certains moments de véritables fléaux qui s'abatent sur une contrée. Ainsi, sur cette contrée, celui des agents d'affaires et celui de quelques juifs. Messieurs, je dois m'expliquer. Je professe beaucoup de respect pour ce peuple qui est si persistant à travers les siècles, malgré les persécutions auxquelles il a été en butte ; pour ce peuple qui attend avec un espoir si ferme Celui dont nous croyons avoir vu la venue, mais je veux parler d'autres juifs, israélites ou chrétiens, des juifs dans le sens vulgaire du mot, c'est-à-dire de ceux qui savent enguener, passez moi le terme, le petit monde et lui soutirer le pain de tous les jours. Les agents d'affaires, eux, prélèvent des commissions exagérées sur les affaires dont ils sont chargés et rendent les négociations beaucoup trop coûteuses. C'est un fléau plus considérable que la crise industrielle, et qui ronge le pays. Il semble que l'on a voulu

implanter chez nous, dans un pays agricole, des institutions commerciales, alors que l'on aurait dû faire des transactions comme on les faisait autrefois, sans les moyens détournés du commerce, sans employer des billets à ordre qui ont déjà trompé et ruiné tant de paysans.

« Votre verdict, Messieurs les jurés, aura une plus haute importance que la condamnation de quelques personnes. Nous croyons que ce verdict sera un garde-à-vous donné non pas seulement à ceux qui seraient tentés de faire comme les prévenus, mais à la population tout entière. Reprenez les mœurs d'autrefois, lui direz-vous, la simplicité de nos pères. Hommes d'affaires, restez dans votre cabinet, ne courez pas dans le pays à la recherche des affaires ; si vous êtes honnêtes, les affaires viendront d'elles-mêmes.

« En réalité, la condamnation des prévenus sera une œuvre de salubrité publique. »

L'auditoire a été fortement ému par ces paroles, chacun seutait ce que M. Favey a si bien exprimé et sauf le respect de la justice, des applaudissements auraient salué cette péroraison.

— Une réunion de députés radicaux a eu lieu jeudi aux Trois-Suisse, sous la présidence de M. Brun.

M. le député Brun, dans un discours injurieux pour le Tessin, a annoncé que les députés radicaux vaudois à l'Assemblée fédérale, avaient demandé cette réunion pour apprendre à connaître « l'opinion du pays. »

M. L. Ruchonnet a ensuite exposé à nouveau la « question du Tessin ». Il a parlé, dit la *Revue*, des « infamies » des conservateurs tessinois qui sont les pires ennemis de la souveraineté cantonale.

« C'est évidemment toujours regrettable, a dit M. Ruchonnet, quand on en vient à des mesures exceptionnelles ; mais il est des cas où le salut du pays exige de telles mesures, et en outre de l'intérêt du pays, l'intérêt des fédéralistes doit les engager à repousser toute solidarité avec des actes que répudie la conscience des honnêtes gens, mais que certains personnages es-sayeront de couvrir du manteau de la souveraineté cantonale. »

Une discussion s'est ensuite engagée.

MM. Cuendet, Ad. Dupraz, Camille Delessert, dit la *Revue*, proposent des résolutions fermes et énergiques. M. Favre, major, propose une grande assemblée populaire à Lausanne. M. Mayor Vautier présente un projet de rédaction d'une résolution, projet qui résume les deux rédactions présentées par MM. Ad. Dupraz et C. Delessert. La rédaction proposée par M. Mayor-Vautier est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Un comité d'initiative est désigné pour convoquer, s'il y a lieu, une grande assemblée populaire à Lausanne, et l'assemblée se sépare à 1 1/2 heure.

Voici le texte de la résolution votée :

« Les membres du Grand Conseil vaudois appartenant au parti démocratique, réunis aujourd'hui 13 mai 1880, pour s'occuper des affaires de Stabio, expriment le désir que si le jury vient à condamner les accusés libéraux, les députés du canton de Vaud aux Chambres fédérales s'associent à nos confédérés pour empêcher la condamnation de ce crime judiciaire et pour prendre toutes les mesures que commanderont l'honneur, la dignité et la paix de la Suisse. »

Le verdict d'acquittement prononcé hier à Stabio est heureusement venu protéger contre eux-mêmes nos députés fourvoyés.

(Gazette de Lausanne.)

Valais. — La réunion annuelle de la Société helvétique de Saint-Maurice, qui aura lieu, comme les statuts le portent, vers le 22 septembre, sera, croyons-nous, très intéressante.

Outre la continuation des dissertations de M. Chappaz sur la science, de M. le chanoine de Courten, sur les ar.s, de M. Thorin, sur les lettres, elle entendra encore celle de M. Wailoud, sur l'architecture, celle de M. Etter, sur la musique.

En outre, trois biographies qui sont en ce moment sur le chantier, celle de M. de Bons, par M. N. N., celle de S. G. Mgr de Preux évêque de Sion, par M. l'abbé Blanc, curé d'Ardon, celle de M. Louis Gross, par M. Roger de Bons, y seront lues, avec un travail de M. le conseiller d'Etat Schaller, de Fribourg, sur les anciens officiers suisses au service étranger, qui, nous n'en doutons pas, sera accueilli avec empressement.

CANTON DE FRIBOURG

Hier soir, une sérénade a été offerte au nouveau conseiller d'Etat M. Bossy, par la

(A suivre.)

Société de musique de la Landwehr. Cette démonstration s'est passée au milieu d'une affluence considérable. La musique a joué avec sa perfection habituelle une série de très beaux morceaux, sous la direction de M. le professeur Siedler.

Samedi a eu lieu le tirage des numéros des séries des obligations de l'Etat, sorties le 15 avril dernier. Les primes principales ont été gagnées par les obligations suivantes :

- 20,000 francs. — Série 5885, N° 6.
 - 2,000 francs. — Série 2865, N° 39.
 - 1,000 francs. — Série 7543, N° 30.
 - 250 francs. — Série 443, N° 39.
 - 1,882, N° 45. — 3381, N° 18. — 6066, N° 39. — 7,129, N° 45. — 7,965, N° 9.
- Viennent ensuite des primes de 125, 75, 50 et 19 francs.

Parmi ceux qui avaient suivi la vie d'aventures du trop fameux Arnold se trouvait un jeune homme du Sumiswald, nommé Lausenegger. Il n'avait que 18 ans lorsqu'il fut arrêté pour participation à un vol commis dans un magasin d'étoffes à Morat. La cour d'assises, rendant justice à son précoce mérite, chargea l'Etat de pourvoir à l'entretien de Lausenegger durant six années. Les six années de pension étant finies, le jeune forçat se vit reconduire, avec les honneurs de l'escorte d'un gendarme, jusqu'à la frontière bernoise. Mais on aime à revoir les lieux où l'on s'est bien trouvé. Lausenegger reparut dernièrement à Fribourg, et il fut aperçu rôdant autour de la maison de force. Un jour qu'il rencontra M. le directeur Favre, il l'insulta grossièrement. Quelle ingratitude !

M. Favre prit mal la chose et prévint la police, qui se mit à la recherche de Lausenegger. Celui-ci se sachant l'objet de la sollicitude des gendarmes, qui l'attendaient près du Pont de Bois, prit le parti de traverser la Sarine à la nage, pour se réfugier dans la pente abrupte mais boisée qui se trouve au nord de la Chancellerie. Des promeneurs l'aperçurent depuis le pont et donnèrent l'éveil. Un gendarme qui se trouvait à la Maison judiciaire, descendit en hâte l'escalier des Merciers pour aller recevoir le nageur à son arrivée sur le bord de la rivière. Mais Lausenegger l'entendit arriver, et se rejeta à l'eau et traversa une seconde fois la Sarine, dans la direction de la ferme des Neigles. Un autre gendarme, pour effrayer le fugitif, tira deux coups de carabine sans le viser. Deux hommes se trouvèrent sur la grève au moment où le nageur y arrivait à bout de forces, et n'eurent pas de peine à l'arrêter ; ils le remirent à des gendarmes, qui justement soucieux de la santé du jeune Sumiswaldois, et craignant les suites d'un bain pris dans cette saison, se sont empressés de lui donner une chambre et un lit aux Augustins. Lausenegger y sera on ne peut mieux pour sécher son linge et se reposer de ses fatigues.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 15 mai.

Dans le monde diplomatique on se préoccupe beaucoup de l'état d'anarchie, d'incapacité et d'impuissance dans le gouvernement et les chambres de la République ; on prévoit, d'ici à peu de temps, de graves complications intérieures.

Le député républicain N... sortait hier soir, tout rêveur, de la séance de la Chambre :

« A quoi pensez-vous ? » lui demanda un journaliste de ses amis et des nôtres.

« Je songe, dit le député, que toutes les questions de liberté qui arrivent devant cette chambre, ne semblent y venir que pour porter malheur au gouvernement et au régime qu'il représente ! »

Rarement les sentiments de malveillance du groupe Floquet pour M. Gambetta s'étaient dessinés aussi nettement que depuis la séance de mardi. Il ne paraît pas sûr que cette explosion d'animosité s'éteigne facilement, et bien des amis du président de la Chambre s'en montrent véritablement inquiets.

Gambetta, disent-ils, ne pouvait laisser passer une disposition comme celle qui était en débat ; mais par la façon dont il a escamoté l'affaire, il a porté un rude coup à son influence sur la majorité de gauche.

On croit à un accord entre le cabinet et la majorité. C'est bien, entendu, le ministère qui céderait. Cependant si ces prévisions

venaient à être déçues, il serait question d'un ministère Floquet, Brisson et J. Ferry.

Toutefois, M. Jules Ferry a de la peine, malgré ses concessions, à se relever de l'opposition qu'il avait d'abord faite à certaines vues de la Commission de l'enseignement primaire. L'entourage de M. Gambetta, notamment, lui reproche d'avoir hésité si longtemps, et de n'avoir pas tout de suite accordé la « séparation de l'Eglise et des Ecoles. » C'est que dans l'armée de M. Gambetta, il ne suffit pas d'obéir, il faut encore obéir au premier signe et sans murmurer.

Il ne semble plus douteux que la loi Baragnon soit votée par le Sénat. On croit même qu'elle sera étendue et qu'on y introduirait notamment un article portant que ni le conseil d'Etat ni aucun corps constitué n'a droit de modifier les lois par voie réglementaire.

Il n'est pas également douteux que le Sénat repoussera la proposition de loi Loustalot sur les conseils généraux.

Il ne serait pas impossible que le tarif douanier fût sacrifié pour cette année et qu'on en renvoyât le vote d'ensemble à une autre session.

Très inquiet des incidents qui deviennent fréquents à la Chambre et qui tournent si mal pour le ministère, M. Gambetta songerait à enlever le plus rapidement possible le vote du budget et, si l'on y arrive avant les vacances d'été, on s'arrangerait pour qu'il n'y eût pas de session d'hiver. Dans cette hypothèse, ce serait évidemment le tarif général, attendu par tant d'intérêts en souffrance, qui paierait les frais de la guerre.

Ces rumeurs commencent à circuler, depuis quarante huit heures environ, dans les coulisses parlementaires et parmi les reporters républicains qui les fréquentent.

Les rapports parvenus à la préfecture de police par les soins des agents secrets font craindre que, si les manifestants de la Bastille sont tracassés par la force armée, le caractère de la manifestation ne devienne redoutable. Il paraît que l'état-major des comités socialistes est exclusivement composé d'anciens fédérés ramenés par l'amnistie. On ne doute pas de leur entente avec les réfugiés à l'étranger. Ces membres de l'état-major sont désignés pour servir de chefs de file et pour diriger la marche des anciens fédérés, du point de réunion, la Bastille, au Père La Chaise, théâtre de la glorification et de l'apothéose des hommes de la Commune. Les drapeaux rouges déjà préparés seront portés par des ex-Noumésiens. On m'assure que les organisateurs sont résolus, si la police veut disperser les groupes, à diriger les manifestants vers le Palais-Bourbon en suivant la rue de Rivoli et les quais. La préfecture de police est sur les dents ; ceux qui ont vu les émeutes, révolutionnaires savent, en effet, combien il est impossible de barrer le passage aux flots populaires. Les procédés employés le 2 septembre peuvent seuls avoir raison des masses.

On m'assure que les groupes ouvriers de Paris sont travaillés, depuis quelques jours, par des « Messieurs » inconnus, qui leur demandent, dans l'intérêt de la République, de ne pas s'associer aux projets de manifestations du 23 mai, « afin de ne pas comblent d'aise leurs pires ennemis, les réactionnaires. »

Lettres d'Italie.

(Correspondance particulière de la Liberté)

San-Donato, près Florence, 15 mai.

Voici l'explication des mystères de San-Donato :

M^{me} veuve Blaac, de Monaco, va marier sa fille cadette au fils aîné du prince Pierre Bonaparte et lui donnera en dot :

- 1° La villa de San-Donato, avec son palais, ses serres, son parc, sa bibliothèque et ses principaux objets d'art qu'elle a rachetés ;
- 2° Vingt millions de francs.

Cette nouvelle, connue seulement d'aujourd'hui dans Florence, produit une grande joie, en raison de la peine que chacun ressentait en voyant s'éparpiller jusqu'aux plantes et aux livres réunis à San-Donato par feu le prince Anatole Demidoff, oncle et bienfaiteur du prince Paul, son ingrat héritier.

Toutefois, la comédie scandaleuse des ventes flétries aux enchères publiques n'est pas du tout excusable ni excusée et l'on se demande avec raison si MM. Pillet, Lasquin et Séguin ne sont pas coupables d'une irrégularité inouïe ?

France. — Voici d'après la *Vraie France*, de Lille, quelques détails sur les grèves qui sévissent en ce moment dans le département du Nord :

Nous croyons savoir qu'une délibération a été tenue, hier matin, à la préfecture. On s'est ému en haut lieu de la prolongation de la grève. De vives réclamations ont ainsi été adressées au préfet, par bon nombre de commerçants et de marchands qui se voient atteints dans leurs intérêts par la profusion avec laquelle les articles belges se vendent depuis huit jours, à Roubaix. Deux fois par jour, des grévistes rentrent en ville chargés de café, d'épicerie, de tabac, qu'ils vendent soit à des recéleurs ou des fraudeurs de profession, soit aux détaillants, soit aux particuliers eux-mêmes.

Ils défilent fièrement en masses profondes devant les douaniers que les plus loustics narguent en leur chantant le refrain connu :

J'ai du bon tabac
Dans ma tabatière.
J'ai du bon tabac
Tu n'en aura pas !

Et de fait, les pauvres douaniers ne peuvent songer à s'emparer de ce tabac-là, qui est défendu par 10 à 15,000 personnes.

Mais c'est surtout le pétrole que les grévistes introduisent en France en quantités énormes, au moyen de bidons qu'ils ne prennent pas la peine de dissimuler. Le bénéfice qu'ils réalisent ainsi est considérable puisque le pétrole, qui se vend à Roubaix de 55 à 70 centimes le litre, ne coûte, au-delà du fameux fossé, que 20 ou 25 centimes.

Sur toutes les routes belges, on ne voit que des voitures chargées de marchandises en destination du Ballon ou du Mont à-Leux et des autres villages et hameaux de la frontière.

Les transactions de beaucoup de commerçants et détaillants, à Roubaix et à Tourcoing, sont entravées et même tout à fait arrêtées par cet incident assez imprévu de nos grèves. Ajoutons que c'est pour le trésor la cause de pertes quotidiennes énormes.

Il est certain aussi qu'il y a là pour les ouvriers un moyen de se créer momentanément des ressources et de prolonger la résistance. Nous disons momentanément, parce que la gêne de beaucoup de ménages ouvriers aidant, il y aura bientôt surabondance des marchandises introduites en contrebande et on n'en trouvera plus le placement ; la fraude cessera alors faute de recéleurs ou d'acheteurs disposés à la favoriser.

On prétend que l'autorité supérieure veut essayer de couper court à ce qui se passe et qu'on va protéger les postes de douaniers par des troupes et arrêter un certain nombre de ces fraudeurs d'occasion.

Il a été décidé dans l'entourage puissant de M. Gambetta que le 14 juillet devrait être la date officielle d'une fête nationale. Afin de donner plus d'éclat à cette solennité radicale et non nationale, le président de la Chambre désire que la remise des drapeaux aux troupes de l'armée de Paris soit effectuée ce jour-là. Il faut plus encore : pourquoi ne profiterait-on pas de cette imposante revue de troupes pour faire prêter serment de fidélité à la République, par les officiers ? L'idée a paru bonne à M. Gambetta, nul doute que le général Farre ne se fasse avec empressement l'exécuteur des hautes volontés du président de la Chambre.

Pendant la semaine de la Pentecôte, du mardi 18 au samedi 22 mai inclusivement, des réunions de catholiques auront lieu à Paris, comme les années précédentes, rue de Grenelle, 84, sur l'invitation de M. Chesnelong, sénateur.

Ces réunions étant privées, on ne pourra y être admis que sur la présentation de cartes ou de lettres absolument personnelles.

Le *Journal des Débats* est inquiet sur la situation du ministre et mécontent des exigences des gauches ; il dit ce matin :

« La Chambre, certainement, ne prendra pas la responsabilité de désavouer le pouvoir et d'ébranler, sinon de renverser le ministère, mais à la condition que celui-ci maintienne énergiquement ses revendications et en accepte aussi la responsabilité devant l'opinion. S'il ne le fait pas, s'il se rallie au nouvel art. 9, il aura reculé dans les conditions les plus compromettantes, et il restera fort affaibli devant la Chambre, fort diminué devant le pays. Il aura renoncé à son rôle naturel d'intermédiaire entre la Chambre et le Sénat et aura ouvert la porte à d'inévitables conflits. Ce n'est pas en cédant, en cédant toujours, même lorsqu'on a raison, que l'on acquiert de la force. Cette humeur ultra-conciliante est bientôt prise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour de la faiblesse et de l'impuissance, elle conduit à toutes les soumissions, sans sauver personne des démissions. Aussi ne mettons-nous pas en doute la résolution du gouvernement. Cette résolution n'est pas encore officiellement prise, le conseil des ministres ne devant se réunir que demain ; pour l'honneur

du cabinet, nous sommes sûrs qu'elle sera ce qu'elle doit être, c'est-à-dire conforme à ce qu'elle était hier et ce qu'elle aurait dû être toujours. »

Angleterre. — Le *Standard* dit que le bruit d'après lequel l'Angleterre proposerait une conférence internationale pour l'exécution du traité de Berlin n'est pas fondé.

On assure que M. Goschen demandera la convocation du parlement lurt.

La *Presse* de Vienne a reçu de son correspondant de Londres des renseignements intéressants sur la ligne de conduite que le nouveau cabinet anglais aurait l'intention d'observer. Le correspondant du journal viennois affirme que d'après les communications d'un membre du nouveau ministère, il est en mesure de garantir l'exactitude absolue du programme suivant du cabinet Gladstone :

Un commissaire royal sera nommé pour faire une enquête sur les plaintes des Irlandais, le *Peace preservation Act* pour l'Irlande ne sera pas renouvelé.

Des réformes seront introduites dans la loi sur les inhumations : une enquête sera ouverte sur les corporations de la Cité. Le gouvernement local et la municipalité de Londres subiront une réforme radicale. Des décrets supplémentaires seront accordés aux dettes datant des trois dernières années.

Les *Lond Bills* de lord Cairns seront introduits avec modifications.

Lord Granville adressera aux puissances une circulaire attirant leur attention sur les obligations non encore exécutées de la Turquie en ce qui concerne la frontière hellénique.

Un ultimatum sera adressé à la Porte au sujet des réformes dans l'Asie Mineure. Si cet avertissement définitif ne produisait aucun effet, des mesures énergiques seraient prises en vertu de la convention anglo-turc. Un traité sera passé avec la France sur la base de la complète réciprocité ; une amitié étroite et intime avec cette puissance sera la clef de la politique extérieure du gouvernement.

La réforme électorale ne sera introduite qu'après le cens des années prochaines.

Allemagne. — On mande de Berlin que l'empereur de Russie n'ira pas, cette année, aux eaux d'Em, mais qu'il ira probablement dans le courant de l'année dans un autre lieu de bains allemand. Il rendra à cette occasion, à l'empereur Guillaume, son oncle, la visite que celui-ci lui avait faite à Alexandrovo, probablement à l'époque des grandes manœuvres d'automne.

Russie. — Le *Times* dit que le tsar a refusé de consentir à une commutation de peine en faveur de Velimohamed.

D'après une dépêche de Berlin adressée au *Times*, le bruit court dans cette capitale que le gouvernement russe se propose de conclure un nouvel emprunt avec un syndicat à la tête duquel se trouvent les Rothschild.

Afrique. — L'ex-impératrice Eugénie est arrivée à Durban le 23 avril, à six heures du soir. Elle a été reçue par sir Wolseley. Elle a assisté le 25 à la messe, à l'église catholique et a visité ensuite le couvent.

L'ex-impératrice est repartie le 26 pour Maritzbourg, où elle est arrivée à cinq heures du soir, en très bonne santé.

FAITS DIVERS

Une histoire à ajouter au 101^e régiment, de Jules Noriac.

Un fort en thème, englobé par le recrutement, arrive au corps et est interrogé par un vieux sergent.

— Votre nom, jeune homme !

— Jean Dedieu.

— Que vous me ferez quatre jours de salle de police pour avoir député au corps par une insolence à l'envers de votre supérieur ?

— Mais, mon sergent, vous m'avez demandé mon nom...

— Et que vous m'avez répondu : N... de Dieu !

— Ah ! soupira le conscrit infortuné, je peux dire comme Ovide :

Barbarus ego sum quia non intelligor illis !

— Jeune homme, que vous me ferez quatre jours de plus pour avoir superposé des insolences étrangères à la précédente.

Et, sur le rapport, le brave sous-officier écrivit :

« J'ai atigé quatre jours de salle de police à m'avoir répondu qu'il s'appelait N...-de-Dieu, et de même en plusse pour avoir

LUCERNE (Suisse)

HOTEL DU CORBEAU

Au bord de la Reuss

Ouvert toute l'année; service attentif et préférable; prix très modéré; des chambres agréables avec une vue magnifique sur les Alpes. De 80 centimes jusqu'à 2 francs.

Bien recommandé, comme établissement vieux et connu, à Messieurs les Ecclésiastiques et à Messieurs les voyageurs.

(149)

Le propriétaire,
J.-K. Leck-Kopfly.

A louer

pour la saint Jacques, un second étage de sept à huit pièces sur le même palier, avec cuisine et dépendances, bucher, cave et galeas séparés. Eau dans la cuisine. S'adresser, rue de Lausanne N° 137, au rez de chaussée.

Dans la même maison, un joli appartement de quatre pièces, avec cuisine, cave et galeas, eau dans la cuisine. S'adresser à la même maison. (96)

A LOUER

dès le 25 juillet, un grand magasin et deux bureaux, situés rue de Romont N° 203, s'adresser maison Glasson. (153)

A REMETTRE

pour cause de changement prochain de domicile de magasin de meubles et de tapisserie bien situé en ville. Conditions avantageuses; facilité pour location à long terme. S'adresser à l'agence d'affaires Layaz, à Fribourg, rue du Tir, 46. (114)

A vendre

une charmante propriété en ville composée de deux bâtiments séparés (l'un comprenant logement remis à neuf, l'autre comprenant grange, écurie, remise), avec 2 jardins et dépendances de 7 ares 47 centiares, soit 85 perches. Le tout est très bien entretenu et d'un bon rapport. Position indépendante, vue magnifique.

S'adresser à l'agence d'affaires Layaz, rue du Tir à Fribourg. (115)

Livres de piété

Office divin complet à l'usage de Rome pour tous les dimanches et fêtes de l'année. Edition contenant les offices de la semaine sainte, de tous les jours du carême, le propre des saints, tous les nouveaux offices, etc. Texte latin et français. Reliure noire soignée. Prix : 3 fr. 50.

Goûtiné ou Manuel pour la sanctification des dimanches et fêtes, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte des épîtres et évangiles et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques distribuées suivant leur rapport avec l'évangile du jour. Traduit de l'allemand, par Don Placide Moura, Bernardin 9^{me} édition, revue, corrigée et augmentée Belle reliure dorée sur tranches Prix : 8 fr.

Sainte Marie-Madeleine, par le R. P. H. D. Lacordaire, des frères prêcheurs. Cinquième édition. Prix : 1 fr. 25.

Histoire du cardinal de Fleury, et de son administration, par l'abbé Verlaque, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Prix : 3 fr.

La Philothée de St François de Sales (2^e partie) Vie de M^{me} de Charmoisy, par Jules Vuy. Pièces justificatives et documents divers. Prix : 3 fr.

Contes extraordinaires, par Ernest Hello. Ludovic. — Deux étrangers. — Les deux ménages. — Julien. — La lavense de nuit. — Le secret trahi. — Un homme courageux. — Les mémoires d'une chauve-souris. — Caïn. — Eve et Marie. — Le regard du jugé. — Les deux ennemis. — Le gâteau des rois. — La recherche. Prix : 3 fr.

La vérité en religion, par l'abbé J.-T. Sénigon, Chanoine honoraire. Prix : 3 fr.

La vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, par Louis Veuillot. 9^{me} édition. Prix : 3 fr. 50.

Livres de prières

DE
Saint Alphonse de Liguori

Prières choisies de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 1 fr. 50.

Pratique de la perfection mise à la portée de tous les fidèles, d'après saint Alphonse de Liguori. 2 beaux volumes de 462 484 pages. Prix: en brochure 3 fr. 20 en reliure percaline noire : 4 fr.

Gloires de Marie, par saint Alphonse de Liguori: Prix en brochure 2 fr. : en reliure percaline noire : 3 fr. 20.

Traité de l'amour de Dieu de saint François de Sales, abrégé et présenté aux chrétiens de ce temps. Deuxième édition. Prix : 1 fr. 25

Le Sacré-Cœur de Jésus, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois du Sacré-Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus. 22^e édition, reliée en percaline noire. Prix du petit format : 1 fr. 80 ; du grand format : 2 fr. 50.

Les plus belles prières, de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 3 fr.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Le B. Canisius ou l'Apôtre de l'Allemagne, au XVI^e siècle, tableau de sa vie publique et de sa vie intime, tracé principalement d'après ses lettres et ses

mémoires inédits, par le P. V. ALET, de la Compagnie de Jésus. Prix : 2 fr 50.

Evangiles des dimanches et des fêtes de toute l'année. Explication du texte sous forme d'homélies selon l'exposition des SS. Pères et des interprètes catholiques, par le Père F. X. SCHOUPPE, de la Compagnie de Jésus. Traduction du latin par un Père de la même Compagnie; bel ouvrage en 2 volumes. Prix : 8 fr.

Le conseil de fabrique de Breville, par Jean GRANGE. Prix : 50 c.

La belle étoile, par Paul FÉVAL. Prix : 3 fr.

Le bûcheron de Longchaumois, par M^{me} Louise de B..., née de Beauchesne. Prix : 3 fr.

Les Chantenay, par André BARBES. Prix : 3 fr.

Nouveau dictionnaire universel de la langue française, par E. BOURSIN, augmenté du petit dictionnaire des communes de la Suisse, par COURTURIER. Prix : 3 fr.

Les mevelles divines dans les âmes du purgatoire, par le P. G. ROSSIGNOL, de la compagnie de Jésus. Prix : 1 fr. 50

Les mevelles divines dans la sainte Eucharistie par le même auteur. Même prix.

La science du vrai bonheur pour les jeunes personnes du monde, par Mélanie Van Biervliet, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation. Quatrième édition. Prix : 3 fr 50

La guerre aux écoles chrétiennes. Discours prononcé par M Albert de Mon, à Paris. Prix : 0 fr. 20 cent.

L'opportunité et les raisons contemporaines du culte de saint Joseph, par M. l'abbé Bion. Prix : 1 fr. 50 cent.

ANNALES CATHOLIQUES

Revue religieuse hebdomadaire

J. CHANTREL, rédacteur en chef.

SOMMAIRE DU 3 AVRIL 1880.

La semaine liturgique. — Les ordinations.

Saints de la semaine.

Sermons de cinq minutes. — La Trinité. Actes de l'Episcopat. — Lettres de Mgr l'archevêque de Sens et de Mgr l'archevêque de Reims. — Lettre des évêques de Limoges, de Tulle, d'Angoulême, de Soissons et de Versailles.

L'année admirable, par M. J. Chantrel.

Chronique de la semaine. — Travaux des Chambres. — Abrogation de la loi du dimanche. — Projets de lois divers. — L'Instruction primaire. — Le budget et le clergé. — Manifestation projetée pour le 23 mai. — Triste situation de la France.

Nouvelles religieuses. — Le Saint-Siège et les ordres religieux. — L'Académie de Saint-Thomas d'Aquin. — Procès. — Adhésions des prêtres aux lettres des évêques. — Interdictions de processions. — Les Jésuites de Bombay.

Les Jésuites en 1845, par M. le vicomte G. de Chaulnes.

Une rectification.

Les visites domiciliaires. — Consultation.

La famine en Perse. — Lettre de Mgr Cluzel.

Religions et religion. — Une réponse par M. A. Guichon de Grandpont.

Une prophétie de Pie IX.

Choses et autres.

Revue économique et financière.

Nouvelles diverses.

On s'abonne à l'Imprimerie catholique à Fribourg, prix de l'abonnement. 16 fr. par an.

appelé son supérieur barbe russe et gros homme, et autres intempéries conférées en anglais.

Pendant la leçon d'équitation :

— Animal de maladroït ! s'écrie le brigadier Vanderpif s'adressant à une recrue : fais moi donc le plaisir de descendre de ton cheval pour venir ici voir la fichue mine que tu as quand tu es dessus !

Une jolie anecdote rapportée par le correspondant romain de la Germania. M. Desprez, qui représente la R. F. près le Vatican, faisait ces jours derniers visite à un des plus hauts dignitaires de la cour pontificale. En le recevant, le prélat en question laissa apercevoir un grand embarras et finit par dire en guise d'excuse, de son ton le plus gracieux : « Vous me voyez un peu ahuri, monsieur l'ambassadeur, mais c'est que je ne sais trop comment je dois vous appeler. On m'assure que votre gouvernement est en train de supprimer les titres honorifiques et qu'il a commencé par enlever aux évêques celui de « monseigneur » pour les traiter tout simplement de « monsieur. » Puis-je donc vous appeler encore « Excellence » ou faut-il que je dise : « citoyen ambassadeur ? » M. Desprez, qui a senti la ponte, a essayé de sourire et de se tirer d'affaire en déclarant à son malicieux interlocuteur que jusqu'ici tout restait comme devant... sauf pour les évêques.

Un incident burlesque a eu lieu, mercredi, à l'audience de la Cour d'assises du Hainaut, dans l'affaire Willot — accusation d'incendie.

Un témoin, M^{me} Croquet, déposait au sujet du propos compromettant tenu dans son cabaret par Willot, peu de temps avant l'incendie de la meule Housse, d'Ecaussinnes-d'Enghien. Pressée de questions par la défense, le témoin s'écrie avec emportement :

— Je regrette d'avoir été mêlée à cette chose-là. Il est bien désagréable de venir ainsi perdre son temps pour les affaires des autres.

— Eh ! madame, réplique M. le président, nous consacrons tous ici notre temps à la justice.

— Oui, riposte M^{me} Croquet, mais vous autres vous y gagnez votre vie.

L'hilarité a été générale.

On nous fait espérer une forme postale, abaissant le tarif de certains affranchissements.

— Le trésor n'y perdrait-il pas, disait un économiste ignorant.

— Une idée ! s'est écrié Calino. Une idée pour compenser cette perte et favoriser l'Instruction !

— Voyons l'idée.

— Ce serait de faire payer double les lettres des gens qui ne savent pas écrire.

Fribourg.

MARCHÉ DE FRIBOURG DU 15 mai 1880
PRIX DES GRAINS

| | | |
|-----------------------------|------------|------|
| Seigle, le décalitre de fr. | 1 75 à fr. | 1 90 |
| Froment, » | 2 40 à » | 2 60 |
| Messel, » | 2 00 à » | 2 20 |
| Epeautre, » | 0 00 à » | 0 00 |
| Orge, » | 1 30 à » | 1 80 |
| Avoine, » | 0 85 à » | 1 15 |
| Gru, le kilog. | 0 00 à » | 0 00 |
| Poissette noire » | 1 90 à » | 2 25 |
| » blanche » | 0 00 à » | 0 00 |
| Esparcette » | 2 20 à » | 2 40 |
| Pommes de terre, » | 0 00 à » | 0 00 |
| Beurre, » | 0 75 à » | 0 00 |

M. SOUSSENS, Rédacteur.

BOURSE DE GENEVE DU 16 MAI

| FONDS D'ETATS | | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE | ACTIONS | | | |
|-------------------------------------|---------|----------|---------|---------|-----------------------------------|--------------|------|------|------|
| 3 0/0 Genevois | 94 1/4 | — | 94 1/4 | 94 1/2 | Suisse-Occidentale | 113 | 113 | 112 | 113 |
| 4 1/2 Fédéral 1867 | — | — | 100 1/2 | 101 3/4 | » privilégiées | — | 493 | 492 | 495 |
| » 1871 | — | — | 85 50 | 85 60 | Central-Suisse | — | 367 | 366 | 367 |
| 5 0/0 Italien | 85 40 | 85 50 | 1554 | — | Nord-Est Suisse | — | 192 | 192 | 193 |
| 5 0/0 Valais | — | — | — | — | » privilégiées | 445 | 442 | 443 | 445 |
| OBLIGATIONS | | | | | | Union Suisse | — | 123 | 125 |
| Ouest-Suisse | 471 1/4 | — | 470 | 471 | Saint-Gothard | 302 | 302 | 300 | 303 |
| Suisse-Occidentale 1873-76 | — | — | 1032 | 10 40 | » de commerce | — | 362 | 361 | 362 |
| » 1878 | 446 | — | 445 | 446 | » de Genève | — | — | — | — |
| 3 0/0 Jougne à Eelépens | — | — | — | — | » Fédérale | — | 425 | 432 | — |
| Franco-Suisse | — | — | 360 | — | Société suisse des chemins de fer | — | 622 | 621 | 628 |
| 4 0/0 Central-Suisse | 453 | — | 453 | 455 | » de Paris et Pays-Bas | — | — | 587 | — |
| 4 1/2 0/0 Central Nord-Est | 1031 | — | 1001 | 1002 | Crédit suisse des chemins de fer | — | 1026 | 1026 | 1027 |
| 5 0/0 Jura-Berne | 1030 | — | 1028 | 1030 | » de Paris et Pays-Bas | 950 | 950 | 952 | 958 |
| Lombardes anciennes | 273 | — | 272 1/4 | 273 3/4 | Crédit Lyonnais | 725 | — | 275 | 730 |
| » nouvelles | 260 | — | 267 | 268 3/4 | Association financière genevoise | — | — | 1225 | — |
| Antrichiennes nouvelles | — | — | 377 1/2 | 380 | Omnium genevois | — | — | 613 | 618 |
| Méridionales | 263 1/2 | — | 267 1/4 | 265 | Basler Bankverein | — | — | 770 | 780 |
| Bons méridionaux | 545 | — | 545 | 565 | Industrie genevoise du gaz | — | — | 550 | 516 |
| Nord-Espagne | — | — | — | — | » belge du gaz | 510 | — | 578 | 580 |
| Crédit foncier russe 5 0/0 | 990 | — | — | 992 | Gaz de Genève | — | — | 702 | 705 |
| Société générale des chemins de fer | — | — | — | — | » Marseille | — | — | — | — |
| | | | | | Appareillage, Gaz et Eau | — | — | — | — |
| | | | | | Tabacs italiens | 892 | — | 892 | — |

BOURSE DE PARIS

| 15 mai | AU COMPTANT | 17 mai |
|---------|-------------------|---------|
| 99 43 | Consolidés | — |
| 85 20 | 3 0/0 Français | 85 05 |
| 118 50 | 5 0/0 id. | 118 40 |
| — | Or, à New-York | — |
| 130 — | Argent à Londres | 130 |
| A TERME | | |
| 85 35 | 3 0/0 Français | 85 37 |
| 118 72 | 5 0/0 id. | 118 67 |
| 85 20 | 5 0/0 Italien | 85 45 |
| — | 3 0/0 Anglais | — |
| 10 85 | 5 0/0 Turc | 10 87 |
| — | 5 0/0 Russe 1877 | — |
| 75 12 | 4 0/0 Autrichien | 75 12 |
| 1017 71 | Banque de Paris | 1021 25 |
| 948 75 | Crédit Lyonnais | 946 25 |
| 702 50 | Mobilier français | 712 50 |
| 1243 75 | Crédit foncier | 1247 50 |
| 772 50 | Mobilier Espagnol | 771 25 |
| 595 — | Autrichiens | 600 — |
| 1320 — | Gaz Parisien | — |
| 1028 75 | Suez | 1027 50 |